

[Français \(FR\)](#)

- [Home](#)
- [Messagerie](#)
- [Pressroom](#)
- [Contact-us](#)
- [Web site plan](#)

Ministry of Finance

[Douanes](#)[Impot](#)[Tresor](#)[Budget](#)[DSI](#)[ARMP](#)[CAA](#)[Ouvrir !](#) [fermer !](#)

[FORMULAIRE DE
DEMANDE
D'IMMATRICULATION
DES PERSONNES
MORALES](#)



[FORMULAIRE DE
DEMANDE
D'IMMATRICULATION
DES PERSONNES
PHYSIQUES](#)



[FORMULAIRE DE
DECLARATION D'UN
SITE
D'EXPLOITATION](#)



[Loi des finances 2016
\(Eng\)](#)

- [Ministry](#)
- [Administrations](#)
- [Individuals](#)
- [Entreprises](#)
- [Laws & Regulations](#)
- [Documents](#)
- [Médiathèque](#)

Salle de presse

- [Actualités](#)
- [Communiqués de presse](#)
- [Foire aux questions \(FAQ\)](#)
- [Carrefour documentaire](#)
- [Interventions du Ministre](#)

Ressources

- [Forms](#)
- [Publications](#)

Focus

- [Procédures au MINFI](#)

You are here: [Pressroom](#) ▶ [Interventions du Ministre](#) ▶ Rapport situation et perspectives économiques, sociales et financières de la nation

**PRESENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION ET LES PERSPECTIVES
ECONOMIQUES, SOCIALES ET FINANCIERES DE LA NATION POUR
L'EXERCICE 2015
DEVANT LA COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET**

**PAR
ALAMINE OUSMANE MEY
MINISTRE DES FINANCES
NOVEMBRE 2015**

Madame le Président de la Commission des Finances et du Budget,

**Mesdames et Messieurs les Commissaires,
Mesdames et Messieurs,**

C'est indubitablement un agréable devoir que de prendre la parole devant votre auguste commission. Vous me permettez tout d'abord, au nom du Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, des Ministres Délégués et des collaborateurs qui nous accompagnent de remercier très sincèrement Madame la Présidente pour les propos invariablement aimables qu'elle a eu à notre endroit.

Ce jour, il m'échoit l'insigne honneur et le privilège de vous présenter le rapport sur la Situation et les Perspectives Economiques, Sociales et Financières de la Nation pour l'exercice 2015 et relativement au Projet de Loi de Finances 2016. Ce rapport permet au Gouvernement de vous renseigner sur les orientations de l'Etat en matière des finances publiques.

Autant le budget de la Nation est un instrument essentiel pour l'orientation des politiques publiques mises en œuvre par le gouvernement, autant son appropriation par tous va concourir à l'émergence de notre pays à l'horizon 2035

Dans ce cadre solennel, mon exposé sera articulé autour de quatre principaux points : **En premier**, je vous entretiendrai sur le contexte de l'exécution du budget de l'Etat depuis l'avènement du budget programme. **Ensuite**, un bref aperçu de l'exécution du budget 2014 sera fait. **La troisième**

articulation portera sur l'exécution du budget 2015 et la **dernière partie** de mon propos sera réservée au projet de budget 2016 et les mesures envisagées.

**Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Commissaires,**

S'agissant du contexte d'exécution du budget de la Nation, c'est le lieu de relever qu'à la faveur du Nouveau Régime Financier de l'Etat, conformément à la loi N°2007/006 du 26 décembre 2007, nous nous acheminons vers la fin du premier triennat 2013-2015 suivant la budgétisation par programmes. De la sorte, le triennat 2016-2018 qui démarre en 2016 consacrera la seconde génération des budgets programmes, élaborés à l'aune des expériences du premier triennat. Au regard des résultats enregistrés, au vu du degré d'appropriation par les acteurs, de la mise en œuvre de la nouvelle charte législative en matière de finances publiques, nous pouvons affirmer que le Cameroun est résolument et irréversiblement engagé dans une nouvelle dynamique de Gestion axée sur les Résultats avec comme point de mire l'amélioration des conditions de vie des populations. Nous aurons certainement l'occasion de revenir abondamment sur les résultats obtenus dans la mise en œuvre des différents programmes exécutés ou en cours d'exécution.

En ce qui concerne le budget 2014, qui a été voté à hauteur de F CFA 3 452 milliards en Autorisation d'engagement et F CFA 3 312 milliards en crédit de paiement pour l'exécution de 157 programmes, il a été exécuté dans un contexte de prix élevé du pétrole et de contraintes sécuritaires grandissantes. C'est l'occasion de constater, tel que la loi de règlement y relative le montre, que le gouvernement a mis l'accent pendant l'année 2014 sur la matérialisation des projets structurants de première génération, démontrant l'engagement pris par **S.E. Monsieur Paul BIYA** de faire du Cameroun un vaste chantier dans les secteurs stratégiques des infrastructures, de l'énergie, de l'agriculture. De manière plus structurée, dans la recherche constante de l'efficacité, l'efficience, l'action gouvernementale a tiré profit des boussoles que sont le DSCE et les programmes. Dans l'ensemble, comme l'indiquent les rapports de performance, l'action de l'Etat est dorénavant orientée vers l'atteinte des objectifs clairs et précis des politiques publiques sur la base des indicateurs fiables et pertinents et des cibles bien identifiées.

Au plan financier, l'exécution du budget 2014 aura permis à l'Etat d'encaisser F CFA 3 384,7 milliards sur un objectif de F CFA 3 312 milliards, soit un taux d'exécution de 102,2%. S'agissant des dépenses elles se sont situées à F CFA 3 277 milliards. Le solde budgétaire se situe à F CFA 107,4 milliards.

Bien que les résultats financiers soient en droite ligne des prévisions, des mesures visant à accroître les performances dans la mise en œuvre des politiques ont été engagées pour renforcer la discipline budgétaire, relever le niveau de l'exécution du BIP, améliorer la qualité de la dépense, promouvoir un meilleur climat des affaires et consolider les réformes en cours. Le maintien de la cohérence des programmes et des objectifs de politiques publiques dans le respect des périmètres sectoriels se poursuit. L'amélioration des indicateurs de performance, la remontée de l'information à travers un système intégré de gestion des finances publiques devraient contribuer à rendre plus visible l'action gouvernementale. Le renforcement de la performance globale bénéficiera d'une utilisation large des instruments de pilotage ainsi que la mise en œuvre aussi bien du dialogue de gestion que du contrôle de gestion.

S'agissant de l'exécution du budget de l'année 2015, faut-il le rappeler, cette année est marquée au plan international par la baisse drastique des cours de matières premières dont le pétrole qui a baissé de plus de 50%. Par ailleurs les défis sécuritaires demeurent et font de plus en plus l'objet de réactions globales de la communauté internationale. Des résultats tangibles se manifestent.

Le FMI, dans son rapport intitulé «*Perspectives de l'économie mondiale*» publiée en octobre 2015, indique que «*les perspectives moroses des cours des produits de base pourraient amputer de près d'1 point par an, le taux de croissance des pays exportateurs de ces produits durant la période 2015-2017 par rapport à la période 2012-2014. Ce frein devrait être plus marqué dans les pays exportateurs d'énergie, en raison de la forte chute des cours du pétrole au cours de l'année écoulée.*»

Rappelons-le, au premier semestre 2015, le FMI a révisé à la baisse l'estimation de croissance de l'économie mondiale en 2015 à 3,1% contre 3,4% en 2014. Cette évolution résulte d'un fléchissement dans les pays émergents et d'un modeste redressement dans les pays avancés.

Aux Etats-Unis en particulier, la croissance a été faible en début d'année 2015 à cause entre-autres de l'appréciation du dollar. En 2015, le taux de croissance devrait s'établir à 2,6% après 2,4% en 2014, et atteindre 2,8% en 2016.

Tirant avantage de la baisse des cours du pétrole, de la dépréciation de l'euro et de la politique monétaire accommodante, la croissance de la zone euro passerait de 0,9% en 2014 à 1,5% en 2015 et 1,6% en 2016.

Au Japon, la croissance passerait de -0,1% en 2014 à 0,6% en 2015 et à 1% en 2016.

En Chine, la croissance continuerait à ralentir en passant de 7,3% en 2014 à 6,8% en 2015 et 6,3% en 2016.

Par contre, en Inde, elle se consoliderait en passant de 7,3% en 2015 comme en 2014, à 7,5% en 2016.

Estimée à 5% en 2014, la croissance de l'Afrique subsaharienne ralentirait à 3,8% en 2015 puis rebondirait à 4,3% en 2016. Le ralentissement de 2015 est essentiellement dû : **(i) à la baisse des prix des produits de base en particulier du pétrole ; (ii) au recul de la demande de la Chine ; (iii) au durcissement des conditions financières mondiales pour les pays pré-émergents de la zone.**

Au Nigéria première puissance économique africaine la croissance est hypothéquée par la chute des cours du pétrole, le climat d'insécurité entretenue par la secte BOKO HARAM et la volatilité du taux de change. Le FMI estime que la croissance déclinerait de 6,3% en 2014 à 4% en 2015 puis s'établirait à 4,3% en 2016.

En zone CEMAC, la BEAC table en 2015 sur un ralentissement de l'activité, causé par la baisse des cours des matières premières exportées, la baisse de la production pétrolière et un fléchissement des investissements publics. La croissance de la sous région déclinerait ainsi de 4,6% en 2014 à 2,5% en 2015 puis remonterait à 5,6% en 2016.

Pour ce qui est de **l'inflation mondiale**, elle devrait fléchir à 0,3% en 2015 après 1,4% en 2014 dans les pays avancés, en raison essentiellement de la baisse des prix des produits de base, notamment celui du pétrole.

En Afrique subsaharienne, l'inflation serait de 6,9% en 2015, alors qu'en zone CEMAC où la norme communautaire la plafonne à 3%, elle est prévue par la BEAC à 2,8% en 2015 et 2,6% en 2016.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Commissaires,

En ce qui concerne l'évolution récente de l'économie camerounaise, la croissance s'est raffermie en passant de 5,6% en 2013 à 5,9% en 2014. L'économie a ainsi fait preuve d'une grande résilience eu égard à sa diversification malgré un environnement économique mondial peu porteur, la chute des cours des produits de base exportés, et l'insécurité transfrontalière à l'Extrême Nord et à l'Est de notre pays.

Par secteur d'activité, les évolutions sont les suivantes :

La croissance du **secteur primaire** est de 4,7% en 2014 contre 3,7% en 2013. Elle est tirée par la reprise dans la sylviculture et l'exploitation forestière qui progresse de 9,9% contre -1,8% en 2013, et le dynamisme des branches «élevage et chasse» et «agriculture des produits vivriers » qui s'accroissent respectivement de 5,7% et 4,2%. Par contre, la branche «agriculture industrielle et d'exportation » ralentit à +2,9% après 6,9% en 2013.

Le **secteur secondaire** est en hausse de 6,8% contre 5,7% en 2013. Cette accélération fait suite à l'accroissement des industries extractives de 13,9% après 8,7% en 2013 et le dynamisme des BTP (+10,9%), avec l'accélération des grands travaux routiers. Le développement des BTP devrait être facilité par la construction de deux nouvelles cimenteries en 2015. Le développement du secteur secondaire reste toutefois tributaire de la fourniture de l'électricité.

Le **secteur tertiaire** progresse de 5,6%, grâce au dynamisme des branches : Transports, entrepôts et communications (+6,5%) ; Commerce, restaurants et hôtels (+5,2%) ; Banques et organismes financiers (+13,7%) ; Services non marchands des administrations publiques » (+6,7%).

L'investissement connaît aussi un regain avec une croissance de 13,5% après 5,1% en 2013 et une contribution de 3 points à la croissance. La formation brute de capital fixe (FBCF) dans le secteur privé s'est accrue de 13,6% après 5,6%, en liaison avec le dynamisme des BTP et l'augmentation des acquisitions d'équipements et de matériels de transport. Dans le secteur public, la FBCF progresse de 7,5% après 2,5% en 2013, consécutivement à une hausse à la fois de la dotation et du taux d'exécution du BIP.

Concernant **l'inflation**, la hausse des prix à la consommation finale des ménages décélère passant de +2,1% en 2013 à + 1,9% en 2014. Cette décélération est perceptible à tous les principaux postes de consommation, à l'exception des « Transports » (+5,8 points) et « Restaurants et Hôtels » (+1,7 points).

Comparé au reste du monde, le taux de change effectif réel (TCER) s'apprécie de 1,4% en 2014, traduisant la détérioration de la compétitivité globale de l'économie camerounaise.

S'agissant du climat des affaires, le Cameroun améliore son rang concernant la protection des investisseurs minoritaires, mais recule de 10 places pour ce qui est de la facilité à faire des affaires. Il occupait la 158^{ème} place sur 189 économies notées dans Doing business 2015. Dans celui de 2016, il perd 4 places et occupe le 172^{ème} rang sur 189.

Afin d'améliorer le climat des affaires, et sur recommandation du Cameroon Business Forum, plusieurs actions ont été menées en 2014 et au premier semestre 2015. Il s'agit, entre autres, de : l'introduction du paiement électronique au niveau de la CNPS ; la réduction du taux d'imposition des sociétés de 35% à 30% ; la publication d'un guide des procédures foncières, domaniales et cadastrales ; l'élargissement à 42, du nombre de journaux habilités à recevoir les annonces légales et judiciaires ; l'introduction du « mobile tax » pour simplifier le paiement des impôts ; la suppression du dépôt requis de 10% à la consignation relatif au contentieux fiscal.

En 2014, la **balance commerciale** est déficitaire de 1 187 milliards et se détériore de 133 milliards par rapport à 2013. Le taux de couverture des importations par les exportations s'améliore en se situant à 68,3% contre 67,9% en 2013.

Les exportations progressent de 15% par rapport à 2013 pour s'établir à 2 558 milliards, en liaison avec la hausse des ventes de cacao brut en fèves (+25%), des bois en grume (+22%), de l'aluminium brut (+130%), du café robusta (+20%) et des huiles brutes de pétrole (+12,5%). A contrario, les ventes de coton brut, des bananes fraîches et plantains et du caoutchouc diminuent de 7%, 7% et 24,5% respectivement.

La structure des exportations montre que le pétrole demeure le premier produit exporté avec 48% des recettes totales d'exportation, suivi par : le cacao brut en fèves (11%), les carburants et lubrifiants (6%), les bois sciés (6%), les bois en grume (3%), le coton brut (3%), l'aluminium brut (3%), le caoutchouc brut (2%) et les bananes (1,5%).

Les importations augmentent de 14% et se chiffrent à 3 745 milliards. Cette hausse résulte de celle des achats des hydrocarbures (+36%), du matériel de transport (+48%) et des machines et appareils électriques (+24,5%). A l'inverse, les importations des produits du règne végétal baissent de 22% ; celles des produits alimentaires industriels de 7%.

Par zones géographiques, le Cameroun enregistre des **excédents commerciaux** avec l'Union européenne (303 milliards), la CEMAC (77 milliards) et l'Asie du Sud-est (31 milliards). Par contre, les échanges commerciaux sont déficitaires avec principalement l'Afrique de l'Ouest (-806 milliards du fait surtout des importations de pétrole du Nigéria), l'Asie orientale (-413 milliards) et l'Amérique du Nord (-83 milliards).

Au plan bilatéral, les principaux clients du Cameroun sont l'Espagne (17% des exportations), la Chine (15%), les Pays-Bas (11%), l'Inde (10%) et l'Italie (9%). Les principaux fournisseurs sont la Chine (18% des importations), le Nigéria (18%), la France (10%), la Thaïlande (4%) et les Etats-Unis (3,5%).

En 2014, le déficit du compte courant de la balance des paiements s'est creusé de 135 milliards par rapport à 2013 pour se situer à 692 milliards, soit 4,3% du PIB. Cette évolution résulte de la dégradation du déficit commercial qui a atteint 164 milliards.

Le déficit de la balance des services s'est élevé à 310 milliards, après 306 milliards un an plus tôt. Celui de la balance des revenus s'est détérioré de 37 milliards, reflétant une hausse des charges d'intérêt de la dette extérieure de l'Etat ainsi que des dividendes versés à l'extérieur.

L'excédent des transferts courants s'est établi à 177 milliards, provenant pour une large part de l'augmentation des transferts des migrants, alors que l'aide publique au développement a baissé.

L'excédent du compte de capital et d'opérations financières s'est accru de 586 milliards en 2013 à 674 milliards en 2014.

Au final, le solde global de la balance des paiements est excédentaire à hauteur de 29 milliards. Cet excédent s'est traduit par une hausse de même montant de la contribution du Cameroun aux réserves officielles de la zone BEAC. Ces avoirs de réserves sont fournis par le secteur pétrolier pour 948 milliards, l'agriculture pour 656 milliards, l'exploitation forestière pour 226 milliards et les transports pour 117 milliards. Par contre, les industries (-1591 milliards), le commerce (-881 milliards), les télécommunications (-168 milliards) et les activités financières (-72 milliards) ont été les principaux postes de ponction de ces avoirs.

Le solde global de la balance des paiements est déficitaire avec le Nigeria (-571 milliards), la France (-195 milliards), les Etats-Unis (-114 milliards), et la Chine (-15,5 milliards), mais excédentaire avec la CEMAC (+744 milliards) et les autres pays (+180 milliards).

Concernant la **monnaie et le financement de l'économie**, il y a lieu de souligner que dans le cadre d'une politique monétaire accommodante, le plafond des concours de la BEAC aux Trésors nationaux a été ajusté. Sur un plafond de 335 milliards, le Cameroun a tiré 150 milliards et remboursé 90 milliards au 30 juin 2015. L'objectif de refinancement des banques a été porté à 80 milliards en mars 2015 contre 10 milliards en 2014. L'encours moyen des concours aux banques est passé en un an de 3,5 milliards à 53 milliards en juin 2015.

La situation monétaire s'équilibre en ressources et en emplois à 3 943 milliards à fin 2014, en hausse de 11% par rapport à fin décembre 2013. Les avoirs extérieurs nets sont en hausse de 8% et le crédit intérieur de 14%. Reflétant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire progresse de 11% et s'établit à 3 646 milliards. Elle se compose de 17,5% de monnaie fiduciaire, 46,5% de monnaie scripturale et 36% de quasi-monnaie.

Dans le **secteur bancaire**, les dépôts de la clientèle s'élèvent à 3 329 milliards, en hausse de 9% par rapport à fin décembre 2013. Ils proviennent essentiellement des particuliers et des entreprises privées. Les crédits à la clientèle se chiffrent à 2 581 milliards, en hausse de 11%. Par catégorie, 61% des crédits sont octroyés aux entreprises privées, 16% aux particuliers, 7% aux entreprises publiques et 4% à l'administration publique centrale. La qualité du portefeuille de crédits s'est améliorée en 2014, du fait de la légère baisse des créances en souffrance brutes, de 330 à 322 milliards, soit 12 % des crédits bruts en 2014 contre 14% à fin 2013.

Dans le **secteur de la microfinance**, les dépôts s'élèvent à 519 milliards après 456 milliards à fin décembre 2013. L'encours des crédits est de 309 milliards, en hausse de 8% par rapport à 2013. L'assainissement se poursuit dans ce secteur, car après les pertes enregistrées sur les années 2011 à 2013, le secteur a renoué avec les bénéfices en 2014, et affiche un résultat net global de 195 millions.

Le **secteur des assurances** est animé par 24 compagnies dont 16 dans la branche « Incendie, Assurances, Risques Divers et Transports » (IARDT) et 8 dans la branche « VIE ». En 2014, ce secteur a réalisé un chiffre d'affaires de 161 milliards, quasi-stable par rapport à 2013. La branche IARDT a réalisé 72,5% de ce montant.

Pour ce qui est du **marché financier**, la capitalisation boursière de la Douala Stock Exchange se situe à 347 milliards à fin décembre 2014, dont 159 milliards pour les actions et 188 milliards pour les obligations.

Sur le marché domestique de la dette, l'Etat a émis : des obligations du Trésor de maturité moyenne de 5 ans au taux d'intérêt moyen de 5,6 % ; des obligations du Trésor assimilables de 2 ans de maturité, au taux d'intérêt moyen de 4% ; des bons du Trésor assimilables, mobilisables à court terme et servant aux besoins immédiats de trésorerie, au taux d'intérêt moyen de 2%.

En fin d'année 2015, l'endettement public projeté à F CFA 4 000 milliards représenterait 25% du PIB, inférieur au seuil de 70% retenu comme critère de convergence de la CEMAC.

Plus généralement, le **budget 2015** s'exécute dans un contexte marqué par : une consolidation de la croissance économique malgré un contexte international essentiellement volatil ; la chute des cours mondiaux du pétrole ; le début de la mise en œuvre du plan d'urgence triennal pour l'accélération de la croissance ; la poursuite de la lutte contre la secte BOKO HARAM.

Au plan budgétaire, les finances publiques au terme des sept premiers mois de l'exercice 2015, présentent une bonne tenue des recettes non pétrolières et une contre-performance en recettes pétrolières. Les crédits annuels sont consommés à 62% pour les dépenses courantes, 45,5% pour le service de la dette publique et 42% pour les dépenses d'investissement. Ce taux connaîtra une nette amélioration en fin d'exercice compte tenu du calendrier d'exécution des investissements publics.

Les recettes internes se chiffrent à 1846 milliards, en hausse de 12% par rapport à la même période de 2014. Elles se composent de 318 milliards de recettes pétrolières et 1527 milliards de recettes non pétrolières. La baisse de 10% des recettes pétrolières fait suite à la baisse des cours mondiaux de pétrole malgré l'augmentation de la production. La hausse de 18% des recettes non pétrolières est consécutive à l'accroissement des recettes des impôts et taxes intérieures (+11%), des recettes douanières (+6%) et des recettes non fiscales (+29%).

Par ailleurs, l'Etat a procédé au renouvellement des concessions des opérateurs de téléphonie mobile MTN et ORANGE. Cette opération a généré des recettes exceptionnelles de 150 milliards.

Au terme de l'exercice 2015, les estimations situent les ressources budgétaires hors émissions de titres publics à 3353 milliards dont 502 milliards de recettes pétrolières, 1454 milliards d'impôts et taxes, 684 milliards de recettes douanières, 140 milliards de recettes non fiscales, 150 milliards de recettes exceptionnelles et 1323 milliards d'emprunts et dons.

Les dépenses à fin juillet 2015 sont de 2033 milliards, en hausse de 3% en glissement annuel. Cette hausse est tirée par les dépenses courantes (+14%) et le service de la dette (+24%). Les

dépenses d'investissement à fin juillet 2015 reculent de 23% consécutivement à la diminution de 45,5% des dépenses d'investissements sur ressources extérieures.

A fin décembre 2015, les dépenses budgétaires sont estimées à 3584 milliards réparties en 2028 milliards de dépenses courantes (hors intérêts), 1120 milliards d'investissement et 437 milliards de service de la dette dont 327 milliards pour la dette intérieure.

Parlant des **politiques publiques** et s'agissant de la **politique sociale** en 2015, une dotation de 763 milliards a été allouée aux secteurs sociaux, représentant 20% du budget de l'Etat. Cette enveloppe est destinée aux besoins dans l'éducation, la santé, la promotion de la femme et de la jeunesse, la protection de la petite enfance et des personnes marginales, l'emploi et l'habitat social.

Au cours de l'année scolaire 2014/2015, le ratio élèves/salle de classe s'est situé à 49 dans le primaire, 54 dans le secondaire et 53 dans l'enseignement technique et professionnel. Quant au ratio élèves/enseignant, il a été de 39 dans l'enseignement primaire, 54 dans le secondaire et 53 dans l'enseignement technique et professionnel.

Dans **l'enseignement supérieur**, les actions menées portent sur : l'accroissement des opportunités de formation technologique et professionnelle et le renforcement de la structuration de la recherche ; l'amélioration des infrastructures universitaires ; le contrôle de la qualité de la formation.

Au plan de la santé, l'enveloppe de 207 milliards allouée à ce secteur permet de poursuivre : l'amélioration de la santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent ; la lutte contre la maladie et la promotion de la santé ; la viabilisation des districts de santé.

Pour ce qui est de **l'Emploi**, le taux d'activité des personnes âgées de 15 ans ou plus au sens du BIT, a baissé pour se situer à 72% en 2014 contre 76% en 2010. Le taux composite de chômage qui combine le chômage, le sous-emploi lié au temps de travail et la main d'œuvre potentielle, a reculé de 2 points passant de 20% en 2010 à 18% en 2014. Cette évolution traduit une amélioration de l'utilisation de la main d'œuvre.

Dans la mise en œuvre de la politique de promotion du **logement social et du développement urbain**, les actions du Gouvernement portent sur : la poursuite de la construction des logements sociaux et l'aménagement des terrains ; la réhabilitation et l'entretien des voiries urbaines, l'assainissement avec la construction de drains, l'éclairage public et l'aménagement d'espaces verts, et l'amélioration de l'accès aux services de base.

Concernant la **promotion économique de la femme et du genre**, les activités menées sont : la formation des femmes rurales et groupes de femmes aux techniques modernes de production, de transformation et de conservation ; l'appui à la mise en place de 176 coopératives, la construction des Centres de promotion de la femme et de la famille. S'agissant de la lutte contre les violences faites aux femmes, plusieurs personnes ont été sensibilisées sur les violences basées sur le genre et les mutilations génitales féminines.

Pour ce qui est de **l'encadrement de la jeunesse**, il a consisté notamment en : l'organisation des sessions de formation par l'Agence du service civique national de participation au développement ; la formation des jeunes et adultes aux valeurs d'intégration ; le financement de 363 projets et l'accompagnement de 4 106 jeunes ou groupes de jeunes à travers le PAJER-U, et la formation dans divers métiers dans les centres multifonctionnels de promotion des jeunes.

Les réformes structurelles et institutionnelles se poursuivent dans le cadre de la politique de croissance inclusive. Les autorités ont entrepris d'améliorer les conditions de vie des populations à travers le Projet Filets Sociaux qui permettra pendant 24 mois, d'aider des ménages vulnérables qui vivent dans la pauvreté chronique.

**Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Commissaires,**

Après cette revue rétrospective, je voudrais à présent aborder les perspectives macroéconomiques et budgétaires de l'exercice 2016.

Dans un environnement international peu propice et la persistance des poches d'insécurité, la croissance économique au Cameroun pourrait se situer à un taux de 5,9% en 2015. En 2016, elle est projetée à 6%.

Sur les trois prochaines années, le PIB pourrait croître de plus de 5,1% l'an, grâce à l'apport attendu des projets structurants et des infrastructures. Par secteurs, les évolutions restent néanmoins contrastées.

Le secteur primaire enregistrerait une croissance de 4,5%, malgré la décélération de la sylviculture.

Dans le secteur secondaire, la croissance du secteur en 2016 pourrait diminuer à 4,7%, du fait d'une baisse de la production pétrolière. Sur la période 2016-2018, la croissance du secteur pourrait repartir à la hausse, grâce d'une part à l'offre accrue d'énergie consécutive à l'exploitation du barrage hydroélectrique de Lom Pangar, ainsi que par la vigueur des BTP.

Le secteur tertiaire reste dynamique avec une hausse estimée à 5% en 2015. Entre 2016 et 2018, le secteur tertiaire progresserait de 6%.

Du côté des emplois du PIB, la demande intérieure tire la croissance avec une contribution estimée à 7 points dont 5,8 pour la consommation et 1,2 pour l'investissement.

Quant à l'investissement, sa croissance est estimée à 5,1% en 2015. Entre 2016 et 2018, elle se situerait en moyenne à 8,5%.

La demande extérieure nette grève la croissance de 0,9 point en 2015, consécutivement à une hausse des importations (+6,7%), plus importante que celle des exportations (+5,8%). Mais entre 2016 et 2018, l'impact devrait s'inverser grâce à la bonne tenue des exportations qui bénéficieraient d'une évolution favorable de la demande extérieure.

L'inflation demeurerait modérée en 2015 et en 2016. La progression de l'indice des prix s'établirait en dessous du seuil de convergence dans la zone CEMAC de 3%.

Dans le cadre de la préparation du budget 2016, le Chef de l'Etat a prescrit dans sa circulaire y relative, des directives allant dans le sens de conforter les perspectives macroéconomiques que je viens d'évoquer.

S'agissant des **recettes internes** qui sont composées des recettes pétrolières et des recettes non pétrolières, l'objectif principal demeure la mobilisation optimale des recettes non pétrolières afin de soutenir la relance économique. **Des mesures nouvelles sont préconisées visant principalement, la rationalisation et la maîtrise des régimes fiscaux incitatifs, l'élargissement de l'assiette fiscale, la rationalisation des exonérations douanières, l'optimisation du régime de vignette sur certains produits manufacturés, le renforcement de la lutte contre les mauvaises pratiques.**

Les recettes pétrolières comprennent la redevance SNH et l'impôt sur les sociétés pétrolières. La redevance SNH résulte d'une production pétrolière de 34,6 millions de barils projetée par la SNH, d'un cours du baril de Brent projeté à 50,4 dollars, desquels on enlève 3 dollars de décote et une prudence de 7 dollars sur le prix mondial, soit en définitive un prix du baril camerounais de 40,4 dollars, et d'un cours du dollar de 586,4 francs CFA. Sur cette base, la redevance est prévue à 292,2 milliards et l'impôt sur les sociétés pétrolières rapporterait 150 milliards. La projection consolidée des recettes pétrolières serait donc de 442,2 milliards, en baisse de 42,9% par rapport à l'exercice 2015.

Les recettes non pétrolières en revanche, sont projetées à 2 469,3 milliards dont 1 565 milliards d'impôts et taxes, 752,1 milliards de recettes douanières, et 152,2 milliards de recettes non fiscales. Ces prévisions sont faites sur la base d'un PIB non pétrolier nominal de 8,1% associé à l'impact positif des mesures administratives envisagées. En plus de ces importantes recettes traditionnelles, on note un apport substantiel de 120 milliards provenant du reliquat du renouvellement des licences des sociétés de téléphone mobile MTN et ORANGE Cameroun.

Les emprunts et dons sont prévus à 1 248,2 milliards contre 1 363,8 milliards estimés à fin 2015. Ils se répartissent en 505 milliards de prêts projets, 58,2 milliards de dons, 300 milliards d'émission des titres publics, et 85 milliards de ressources d'emprunt sous forme d'appui budgétaire à obtenir auprès des bailleurs de fonds. Le financement bancaire de 300 milliards est constitué des réserves faites en 2015, dont un montant de 50 milliards sur les ressources issues de l'Eurobond, et 205 milliards de prêts bancaires.

En dépenses, les choix budgétaires restent guidés par la recherche d'une plus grande efficacité socio-économique et l'amélioration du service public. Dès lors, le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2016 octroie dans ses grandes masses 46,78% aux dépenses directes de fonctionnement (contre 57,65% en 2015 et 62,08% en 2014) et 36,04% aux dépenses d'investissement (contre 30,7% en 2015 et 30,90% en 2014).

Les dépenses courantes sont projetées à 1 981,2 milliards. Elles sont en baisse de 8,27% par rapport aux 2 159,9 milliards estimés à fin 2015, traduisant d'une part **la réduction du train de vie de l'Etat** à travers la baisse des dépenses en biens et services, et d'autre part la prise en compte de la baisse des cours mondiaux du pétrole qui entraîne la **disparition de la subvention résultant du blocage des prix à la pompe.**

Les dépenses en capital sont budgétées à hauteur de 1 525,8 milliards dont 945,8 milliards sur ressources propres, 525 milliards sur financements extérieurs, et 55 milliards pour les dépenses de restructuration. Elles augmentent de 32,67% par rapport à la loi de finances 2015.

Le service de la dette publique passe de 436,7 milliards en 2015 à 727,7 milliards dans le projet de budget 2016. La hausse observée (66,63%) résulte de la prise en compte des charges en intérêts liées aux nouveaux emprunts.

En définitive, **le projet de budget 2016 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 4 234,7 milliards**, en augmentation de **13,02%** par rapport au budget de l'exercice 2015. Ce budget permettra la réalisation de 160 programmes ayant 160 objectifs pour lesquels 198 indicateurs de mesure de performance ont été retenus. L'autorisation d'engagement se situe à F CFA 4 872 milliards.

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Commissaires,

Afin de traduire les projections budgétaires en réalisations concrètes, le gouvernement compte poursuivre son action sur la base des mesures en cours et surtout préconise de nouvelles dispositions au regard des enjeux de notre développement économique et social confronté aux chocs exogènes.

En douane, les mesures nouvelles sont relatives au retour à une taxation normale de certains produits défiscalisés à la faveur des Ordonnances de 2008 prises par le Chef de l'Etat pour lutter contre la vie chère. Le contexte ayant présidé à leur mise en place ayant évolué.

S'agissant des ciments et du clinker, la défiscalisation visait à renforcer l'approvisionnement du marché national, par la réduction du droit de douane. Avec le fort accroissement de l'offre nationale de ciment, consécutif à la création de nouvelles unités de production, la survivance de la mesure pourrait créer une forte distorsion de concurrence et par conséquent, perturber le bon fonctionnement et le développement de ce secteur en pleine croissance.

Au plan fiscal, les mesures nouvelles concernent : l'amélioration de l'environnement fiscal des affaires et la promotion sociale ; la simplification des procédures fiscales et la rationalisation des taux d'imposition ; le renforcement des garanties et droits du contribuable ; l'élargissement de l'assiette fiscale ; la lutte contre la fraude et la sécurisation des recettes de l'Etat.

Pour citer quelques-unes de ces mesures, je dirais :

Qu'en matière de promotion sociale, il est prévu : **(1)** d'encourager l'emploi des jeunes, à travers l'exonération des charges fiscales et patronales au cours des trois premières années suivant le recrutement de jeunes diplômés camerounais âgés de moins de 35 ans. Cette période est portée à 5 ans pour les zones économiquement sinistrées ; **(2)** de faciliter l'accès aux logements sociaux, à travers notamment : l'exonération de la TVA sur les intérêts des prêts immobiliers contractés par les personnes physiques à l'occasion de la construction de leur première maison d'habitation ; l'exonération de la TVA sur l'acquisition de logements sociaux par les personnes physiques au titre de leur première maison d'habitation.

Pour les entreprises, les principales mesures incitatives concernent : **(1)** la simplification des modalités de remboursement des crédits de TVA aux entreprises de crédit-bail ; **(2)** l'amélioration du mécanisme de dotation des provisions pour créances douteuses du système bancaire, lequel est désormais aligné sur les nouvelles dispositions de la COBAC en la matière ; **(3)** la diversification et le renforcement des sources de financement de l'économie à travers la prorogation de trois ans de la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés accordée aux entreprises cotées à la DSX et qui arrive à expiration en 2016 ; **(4)** l'allègement de la fiscalité des entreprises évoluant dans les secteurs à marge administrée, par l'application dorénavant du taux d'acompte de 2,2% à leur marge et non plus à leur chiffre d'affaires ; **(5)** l'amélioration des mécanismes d'accompagnement des PME, à travers d'importantes mesures fiscales incitatives pour les Centres de Gestion Agréés.

Au titre des mesures de simplification des procédures fiscales et de rationalisation des taux d'imposition, je citerais : **(1)** le transfert aux compagnies d'assurance, pour compter de 2017, de la compétence en matière de collecte du timbre automobile à l'occasion du paiement des primes d'assurance ; **(2)** la réduction de 15 à 10% des taux applicables à certains revenus non commerciaux notamment ceux perçus par les artistes, sportifs et membres de comités ad hoc ; **(3)** l'amélioration du système de délivrance des quittances afin de permettre la délivrance instantanée des quittances ; **(4)** la simplification de la procédure de validation des crédits de TVA ; **(5)** l'instauration d'un abattement de 50% sur la base imposable de la SONARA pour le calcul de l'acompte IS et le minimum de perception correspondant pendant sa phase de restructuration de 3 ans.

S'agissant des mesures relatives au renforcement des garanties et droits du contribuable, elles portent sur : **(1)** la rallonge de 15 à 30 jours du délai octroyé à tout contribuable pour répondre à une notification de redressement suite à un contrôle sur pièces ; **(2)** la baisse de 50 à 15% de la consignation en première phase du contentieux en matière de taxes communales.

Les mesures d'élargissement de l'assiette fiscale consistent en : **(1)** l'institution d'un prélèvement spécifique de 2% sur les communications téléphoniques et services Internet, dans le cadre de la recherche des sources innovantes d'élargissement de l'assiette fiscale.

Enfin, **les mesures de sécurisation des recettes de l'Etat et de lutte contre la fraude fiscale** ont trait à : (1) l'encadrement de la déductibilité des pertes consécutives aux avaries à travers l'exigence de présence d'un agent des impôts ayant au moins le grade d'inspecteur aux opérations de destruction et la non déductibilité de la TVA sur les avaries ; (2) l'instauration d'une obligation déclarative de la dépense fiscale pour les entreprises bénéficiaires des régimes dérogatoires, afin d'en permettre l'évaluation conformément au régime financier de l'Etat ; (3) l'extension du taux sanction de l'acompte de l'impôt sur le revenu de 10% applicable aux contribuables non inscrits dans les fichiers des centres des Impôts, aux entreprises forestières en situation identique et de façon générale l'instauration des taux de précomptes plus dissuasifs sur les contribuables non inscrits auprès des centres des impôts ; (4) le relèvement de F CFA 50 000 à F CFA 75 000 des droits de timbre sur l'établissement des titres de passeport ordinaire afin de contribuer au financement des opérations de modernisation et de sécurisation de ces documents.

**Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Commissaires,**

Le Rapport sur la situation et les perspectives économiques, financières, sociales et culturelles de la Nation pour l'exercice 2015, l'exposé des motifs du projet de loi de finances pour l'exercice 2016 dont la teneur vient d'être restituée, fixent le cadre d'exécution du projet de budget de l'exercice 2016.

Ce projet de budget s'inscrit en droite ligne de la poursuite de l'objectif d'émergence de notre pays à l'horizon 2035 tout en relevant les défis sécuritaires liés à BOKO HARAM. Cette vision est celle du Chef de l'Etat, **S.E. Monsieur Paul BIYA**, vision axée sur l'accélération de la croissance, l'élargissement de l'assiette et l'amélioration continue du climat fiscal des affaires. Il est question, au cours de l'exercice prochain, d'assurer la bonne fin des projets structurants de première génération et entamer ceux de la seconde génération, assurer la bonne exécution du Plan d'Urgence ainsi que les CAN 2016 et 2019. En clair, il s'agira d'assurer une croissance forte, durable, inclusive devant garantir également l'atteinte des objectifs de développement durable.

J'espère vous avoir apporté les éclairages nécessaires sur les options choisies par le gouvernement. Le banc du gouvernement reste à votre entière disposition pour apporter les réponses aux questions que l'exposé aurait pu susciter.

Je vous remercie pour votre bienveillante, aimable attention et davantage pour votre indulgente patience./-

Ministère	Administrations	Particuliers	Entreprises	Lois et règlements
• Organisation • Équipe • Services rattachés • Organismes sous-tutelle	• Administrations centrales • Etablissements et sociétés publics • Collectivités territoriales décentralisées • Missions diplomatiques et consulaires • Déposer un recours	• Impôts et taxes appliquées • Questions fiscales	• Climat des affaires • Démarrer une entreprise • Impôts et taxes appliqués • Retenues et cotisations • Marchés publics • Facilités aux entreprises • Questions douanières • Questions fiscales • Incitations fiscales à l'investissement • Agréments	• Lois • Décrets • Arrêtés • Circulaires • Textes communautaires

[Contactez-nous](#) | [Plan du site](#) | [Protection de la vie privée](#) | [Conditions d'utilisation](#) | [Assistance](#)

© 2011 - 2014 Ministère des Finances, République du Cameroun. Tous droits réservés.